

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 936

présenté par
M. Mendes

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« Réformer les retraites ? Pourquoi se fatiguer quand on peut abroger et gagner des voix en un clin d'œil ! »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Abroger la retraite à 64 ans mettrait en péril l'équilibre financier du système de retraites, en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation des dépenses. L'allongement de l'âge de départ est nécessaire pour garantir sa viabilité à long terme. La réforme vise également à harmoniser les régimes de retraite et réduire les inégalités.